

Info FGR6FP---REVALORISATION

Les pensions et les retraites seront revalorisées de 0,9 % au 1^{er} avril 2010.

La Commission économique de la nation, (chargée de déterminer l'inflation prévisionnelle pour l'année en cours), s'est réunie le 23 mars. Elle a, sans surprise, arrêté la prévision d'inflation pour 2010 à 1,2 %, en conformité avec l'hypothèse déjà émise par le gouvernement.

Selon l'article L 161-23-1 du Code de la sécurité sociale qui régit désormais la revalorisation des pensions du secteur public comme celle des retraites du secteur privé, « si l'évolution en moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac de l'année considérée établie à titre définitif par l'Institut national de la statistique et des études économiques est différente de celle qui avait été initialement prévue, il est procédé à un ajustement du coefficient fixé au 1^{er} avril de l'année suivante, égal entre la différence entre cette évolution et celle initialement prévue. »

L'écart entre la prévision 2009 (0,4 %) et l'inflation constatée en 2009 (0,1 %) est donc retranché de la prévision 2010 : $1,2 \% - 0,3 \% = 0,9 \%$.

Dès que le montant de la revalorisation a été annoncé dans la presse, avant la réunion de la commission économique de la nation, les organisations syndicales de retraités et la FGR/FP ont publié le communiqué que vous trouverez également sur le site